

Co. 187-16-

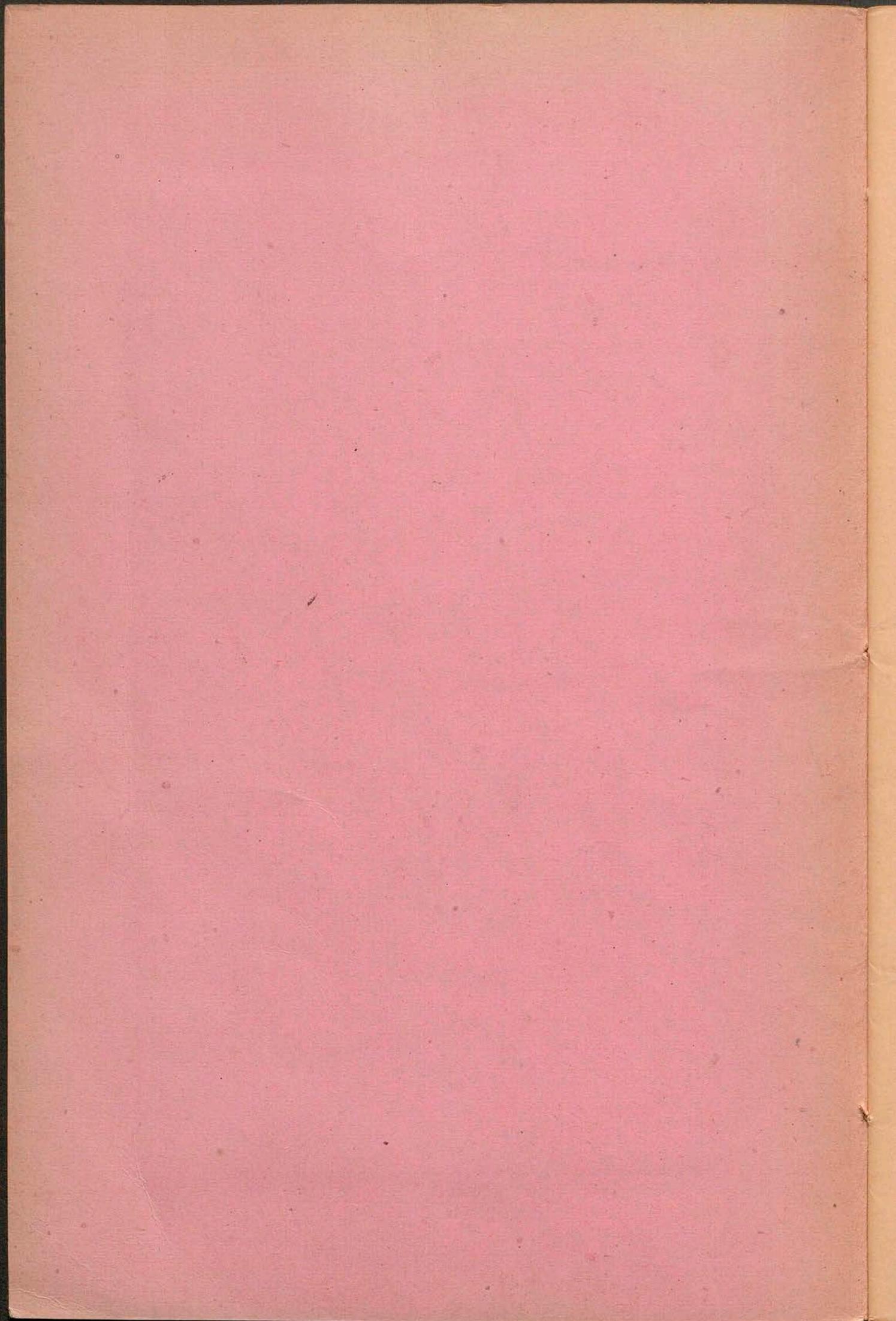
230

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
résolution de M. Ernest HAMEL et plusieurs
de ses collègues, relatif aux tombeaux de
Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.
(N° 87, session extraordinaire de 1897. — Urgence
déclarée.)

Nommée le 20 janvier 1898.

MM.

- 1^{er} BUREAU : CHAUMIÉ.
- 2^e — BERTHELOT.
- 3^e — ALEXANDRE LEFÈVRE.
- 4^e — HUGOT.
- 5^e — FRUCHIER.
- 6^e — LAURENS.
- 7^e — JOSEPH FABRE.
- 8^e — POZZI.
- 9^e — DESMONS.





La Commission s'est réunie le 27 ^{juillet 1878} à 11 1/2
dans le local du 6^e Bureau -

Présents: Mm: Charmier, Berthelot, de Lapèze, Hugot,
Fruchès, Joseph Fabre, Pozzi, Lesmouss.

Sont abs: Président, M. Berthelot, Léonime Pozzi
Rapporteur: Joseph Fabre -

Tous les membres présents, successivement consultés,
déclarent qu'ils sont favorables au projet.

M. Berthelot a fait remarquer qu'une première question
se pose: doit-on se borner à reproduire en marbre les
sarcophages déjà existants, ou doit-on faire une
œuvre nouvelle? - Les sarcophages ont été faits
sur le modèle des chats funéraires ^{ou} apportés dans
Pantheon les vides de Voltaire, de Rousseau, et dont
la description détaillée est consignée à l'Annuaire Monumental.
Ils sont très défectueux, surtout celui de Rousseau qui
étant particulièrement exposé à l'humidité - Le buste
est celui de l'époque; certains ornements, dont je ne
le temps, sont méconnaissables. Reportant des inscrip-
-tions commémoratives, contemporaines de leur
exécution.

M. Pozzi fait observer que la simple exécution en
marbre des modèles actuels serait l'œuvre d'un prati-
-cis, et coûterait relativement peu. Mais il estime

qu'il est plus digne du gouvernement de la République
de faire exécuter un monument nouveau par
un artiste de valeur. On pourrait lui laisser toute
liberté quant à la conception générale de
l'œuvre, tout en l'invitant à se conformer le
plus possible au style de l'époque et à reproduire
les inscriptions qui ont une certaine importance
historique.

M. Lefèvre et Chaurand croient qu'on n'a pas
à s'occuper de la question budgétaire, mais seule-
ment à répondre affirmativement à la proposition.

~~de ce genre~~
M. Barthélemy pense qu'il serait bien d'inviter le
gouvernement à faire exécuter les monuments,
non dans la crypte, mais dans l'intérieur
du Panthéon. C'est ainsi que les statues et les
monuments élevés à la mémoire des grands hommes
~~se~~ se trouvent les églises de Santa Croce
et de Westminster. Il n'y a actuellement
dans l'intérieur du Panthéon que de peintures
reproduisant l'histoire ^{de Paris de France etc.} de la ville.

dont la légende a été fabriquée au XVII^e siècle.
 La Conservation du Panthéon et la Mémoire des grands
 hommes n'implique-t-elle pas l'érection de monuments
 dans l'intérieur de l'édifice lui-même?

Le Président
M. Berthelot

Le Secrétaire
V. Rossi

2^e séance.

La Commission, est réunie le 3 Mars 1898 à 2 h 1/2 dans le local du
8^e Bureau - étaient présents MM. Parthénot, J. Fabre,
A. Lefèvre, Fruchon, Laurant, Pozzi, Desmouy.

M. Joseph Fabre, rapporteur donne lecture de
son rapport.

Il est mis aux voix et adopté.

Personne ne demandant la parole. La séance est
levée.

Le Président :

Le Secrétaire,

Pozzi

Parthénot

